

ASSURANCE AUTO

OMNIUM





Sur la route sans souci.

Grâce à notre assurance Omnium, vous avez toujours l'esprit tranquille !

Vous pouvez souscrire cette assurance uniquement en combinaison avec l'assurance Responsabilité Civile (RC) Auto des AP.

Les garanties de l'assurance Omnium des AP

3 formules

1 INCENDIE & VOL

- ✓ Incendie
- ✓ Vol

2 MINI OMNIUM

- ✓ Incendie
- ✓ Vol
- + Bris de vitres
- + Forces de la nature et périls connexes

3 FULL OMNIUM

- ✓ Incendie
- ✓ Vol
- ✓ Bris de vitres
- ✓ Forces de la nature et périls connexes
- + Dégâts matériels

1 Incendie

Cette garantie couvre les dommages causés à votre voiture par l'incendie, le feu, l'explosion, les jets de flamme, la foudre, le court-circuit sans flamme et les travaux d'extinction suite à un incendie.

⚠ Les dommages causés par le chargement, le déchargement ou le transport de matières ou d'objets inflammables ou explosifs ne sont pas couverts. Le carburant dans le réservoir et les produits exclusivement destinés à un usage privé sont toutefois couverts.

2 Vol

L'assurance Omnium couvre les situations suivantes :

• **vol de votre voiture :**

- Si vous n'avez pas récupéré votre voiture 15 jours après que nous ayons reçu la déclaration de vol, nous vous en remboursons la valeur convenue lors de la conclusion de la police.
- En appelant notre centrale d'assistance, vous recevez un véhicule de remplacement pendant maximum 21 jours, en attendant d'être indemnisé.

- **vol de l'équipement.**
- **dégâts causés à votre voiture suite à une tentative de vol.**
- **vol de votre plaque d'immatriculation officielle.**
- **vol d'une ou plusieurs clés de voiture ou télécommandes.**

❗ Vous devez toujours faire une déclaration à la police.

❗ Les dommages ne sont pas assurés si le véhicule n'était pas correctement verrouillé.

3 Bris de vitres

(Mini Omnium et Full Omnium)

Cette garantie couvre le bris du pare-brise, des vitres latérales, de la lunette arrière et des parties transparentes du toit (ouvrant), ainsi que les dommages provoqués à votre voiture par ce bris de vitres.

❗ Les vitres blindées et le double vitrage ne sont pas couverts.

4 Forces de la nature et périls connexes

(Mini Omnium et Full Omnium)

Nous couvrons les dommages provoqués entre autres :

- par les forces de la nature : tempête, grêle, inondation, dommages causés par les fouines, etc.
- par une collision avec un animal (après déclaration à la police).
- suite aux retombées imprévues de suie, de restes de peinture ou de sablage.
- lors d'une collision en chaîne avec au moins 4 véhicules automoteurs identifiés.
- directement par une remorque attelée à votre véhicule.
- suite au transport du véhicule par train, bateau ou service de remorquage.
- par des objets ou animaux transportés suite à une collision avec un autre véhicule identifié.

5 Dégâts matériels

(Full Omnium)

Nous indemnisons les dommages provoqués :

- par un **accident** en tort, sans partie adverse ou avec délit de fuite de la partie adverse.
- suite au **vandalisme**, après déclaration à la police.

❗ Les dommages causés par des objets ou animaux transportés ne sont pas couverts, sauf ceux résultant d'une collision avec un objet identifié.



Vous bénéficiez de 10 % de réduction sur la prime Dégâts matériels :

- si vous avez moins de 26 ans et que vous suivez un cours de conduite défensive.
- si vous avez plus de 26 ans et que vous parcourez moins de 10.000 km par an (sauf usage professionnel ou personne morale).

6 Franchise : uniquement d'application sur la garantie Dégâts matériels

Seule la garantie Dégâts matériels fait l'objet d'une franchise.

❗ Lors de la souscription de la police, vous choisissez la franchise standard ($\pm 2,5\%$ de la valeur assurée), la franchise standard multipliée par 2 ($\pm 5\%$ de la valeur assurée) ou la franchise standard multipliée par 3 ($\pm 7,5\%$ de la valeur assurée). En cas de dommages supérieurs à la franchise choisie, vous pouvez racheter cette franchise à concurrence de maximum 750 euros avec vos Stars des AP (www.lap.be/stars).

Vous avez une nouvelle voiture ?

Votre voiture a maximum 6 mois et tous les conducteurs ont plus de 26 ans ?

Les possibilités suivantes s'offrent alors à vous :

- **franchise avec risque de collision :** vous ne payez rien en cas de collision avec un autre véhicule automoteur identifié, dans les autres cas vous payez 2,5 % de la valeur assurée.
- **franchise anglaise de 750 euros :** vous payez vous-même les dommages (hors TVA) s'ils sont inférieurs à ce montant. S'ils excèdent 750 euros, les AP Assurances remboursent les dommages dans leur totalité.

❗ Vous payez une franchise supplémentaire de 500 euros si le conducteur principal a plus de 30 ans, mais que l'accident a été provoqué par une personne de moins de 30 ans.

Quels sont les risques non couverts par l'assurance Omnium?

- Les accidents provoqués par un manque évident d'entretien ou des défauts techniques du véhicule.
- Les dommages corporels du conducteur : vous pouvez souscrire à cet effet une assurance Accidents corporels dans la Circulation.
- Les pannes en Belgique et à l'étranger : pour le dépannage, nous vous recommandons l'AP Assistance.

Aux AP Assurances, vous n'êtes jamais seul(e).
Même quand les choses tournent mal.

**Appelez la centrale d'assistance
au 0800 93 300 (+32 2 286 72 86
à l'étranger) pour une aide gratuite
24h/24.**



Encore 6 bonnes raisons de choisir l'assurance Omnium des AP Assurances

- 1** Si votre voiture est immobilisée suite à un accident, nous la remorquons vers un garage agréé.
- 2** Vous recevez une voiture de remplacement pour la durée des travaux en cas de dommages partiels ou pendant 6 jours calendrier en cas de perte totale.
- 3** En cas de vol de votre voiture, nous vous indemnisons dans les 21 jours ouvrables qui suivent la déclaration.
- 4** Si nécessaire, nous nous chargeons du contrôle technique obligatoire de votre véhicule après les réparations.
- 5** Nous payons directement le réparateur agréé pour les dégâts (sauf la franchise éventuelle et la TVA récupérable).
- 6** Nous vous garantissons des réparations de qualité avec des pièces d'origine et une garantie de 2 ans.



Des questions ou besoin d'aide ?

Votre conseiller des AP est là pour vous.

Vous trouverez un conseiller des AP près de chez vous, qui se fera un plaisir de vous consacrer du temps. Nos conseillers des AP mettent leur longue expérience et toute leur expertise à profit pour vous assurer correctement et convenablement, sur base de votre situation personnelle. Vous avez un sinistre ? Vous profitez alors de leur service complet : ils règlent votre sinistre rapidement, efficacement et correctement.